

**COMMUNE D'ITTERSWILLER**



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :**

(Sur convocation du 13/09/2022)

**Séance du mardi 20 septembre 2022 à 19 h – Caveau de la mairie**

Sous la présidence de Monsieur le Maire : Vincent KIEFFER

Membres présents : 8

Vincent KIEFFER, le Maire

Karin WASSLER, Adjointe au maire

Claude RIEHL, Éric SCHWARTZ, Brigitte MARCHAL, Lionel HALTER, Rachel JOST, Delphine KELLER Conseillers

Absents excusés : René STROHM (procuration donnée à Vincent KIEFFER), Mathilde PAUMA (procuration donnée à Claude RIEHL), Florian HEINRICH

Secrétaire de séance : Karin WASSLER

**I 23.06 – 01– Approbation du PV de la séance du 23 juin 2022**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal, approuve sans observations le procès-verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 23 juin 2022.

Vote à main levée :

0 Abstention – 8 Pour – 0 contre

Pour extrait conforme.  
Le Maire,  
Vincent KIEFFER



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
**COMMUNE D'ITTERSWILLER**



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :**

(Sur convocation du 13/09/2022)

**Séance du mardi 20 septembre 2022 à 19 h – Caveau de la mairie**

Sous la présidence de Monsieur le Maire : Vincent KIEFFER

Membres présents : 8

Vincent KIEFFER, le Maire

Karin WASSLER, Adjointe au maire

Claude RIEHL, Éric SCHWARTZ, Brigitte MARCHAL, Lionel HALTER, Rachel JOST, Delphine KELLER Conseillers

Absents excusés : René STROHM (procuration donnée à Vincent KIEFFER), Mathilde PAUMA (procuration donnée à Claude RIEHL), Florian HEINRICH

Secrétaire de séance : Karin WASSLER



**I 23.06 – 02– Renouvellement et optimisation de l'éclairage public : Demande de subventions**

**Vu** l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

**Vu** les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

**Vu** le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet de renouvellement et optimisation de l'éclairage public et dont le coût prévisionnel s'élève à 94 600 € HT soit 113 520 € TTC est susceptible de bénéficier de subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la CeA et de la Région Grand Est.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
<b>Aides publiques</b>		
Etat : DETR	52 030 €	55,00%
Région	18 920 €	20,00%
CeA	4 730 €	5,00%
<b>S/T subventions publiques</b>	<b>77 280 €</b>	<b>80,00%</b>
<b>Participation du maître d'ouvrage</b>		
Autofinancement	18 920 €	20,00%
Emprunt		0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>94 600 €</b>	<b>100,00%</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- Adopte le plan de financement exposé ci-dessus

COMMUNE D'ITTERSWILLER



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :

(Sur convocation du 13/09/2022)

Séance du mardi 20 septembre 2022 à 19 h – Caveau de la mairie

Sous la, présidence de Monsieur le Maire : Vincent KIEFFER

Membres présents : 8

Vincent KIEFFER, le Maire

Karin WASSLER, Adjointe au maire

Claude RIEHL, Éric SCHWARTZ, Brigitte MARCHAL, Lionel HALTER, Rachel JOST, Delphine KELLER Conseillers

Absents excusés : René STROHM (procuration donnée à Vincent KIEFFER), Mathilde PAUMA (procuration donnée à Claude RIEHL), Florian HEINRICH

Secrétaire de séance : Karin WASSLER

**I 23.06 – 03 : Délégation de la compétence du maire pour délivrer les autorisations d'urbanisme**

Le rapporteur expose au conseil municipal qu'en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme : « Si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. »

**Considérant** que Monsieur KIEFFER Sébastien a déposé une demande de permis de construire référencé n° PC 067 227 22 R0003,

**Considérant** que Messieurs KIEFFER Rémy et HAENSLER Michel ont déposé une demande de permis de construire modificatif référencé n° PC 067 227 21 R0001 M01 ;

Il appartient au conseil municipal de désigner un de ses membres pour prendre la décision de se prononcer sur la délivrance du permis de construire à l'issue de la phase d'instruction.

Il est donc proposé au conseil municipal de désigner Madame Karin WASSLER à cet effet ;

**Le conseil municipal après avoir ouï et délibéré :**

- Prend acte du dépôt par Monsieur KIEFFER Sébastien d'une demande de permis de construire référencé n° PC 067 227 22 R0003 ;

- Prend acte du dépôt par Messieurs KIEFFER Rémy et HAENSLER Michel d'une demande de permis de construire modificatif référencé n° PC 067 227 21 R0001 M01 ;

- Désigne Madame Karin WASSLER en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme et la charge de prendre la décision de se prononcer sur la délivrance du permis de construire à l'issue de la phase d'instruction.

Vote à main levée :

0 Abstention – 8 Pour – 0 contre

Pour extrait conforme.  
Le Maire,  
Vincent KIEFFER

SOUS-PRÉFECTURE

28 SEP. 2022

67 SÉLESTAT - ERSTEIN

**COMMUNE D'ITTERSWILLER**



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :**

(Sur convocation du 13/09/2022)

**Séance du mardi 20 septembre 2022 à 19 h – Caveau de la mairie**

Sous la présidence de Monsieur le Maire : Vincent KIEFFER

Membres présents : 8

Vincent KIEFFER, le Maire

Karin WASSLER, Adjointe au maire

Claude RIEHL, Éric SCHWARTZ, Brigitte MARCHAL, Lionel HALTER, Rachel JOST, Delphine KELLER Conseillers

Absents excusés : René STROHM (procuration donnée à Vincent KIEFFER), Mathilde PAUMA (procuration donnée à Claude RIEHL), Florian HEINRICH

Secrétaire de séance : Karin WASSLER

**I 23.06 – 04 : Fusion des RPI de Blienschwiller - Nothalten et Bernardvillé - Reichsfeld et Itterswiller**

Après concertation avec Messieurs les Maires de Blienschwiller, Nothalten, Bernardvillé et Reichsfeld, Monsieur le maire propose aux conseillers municipaux de fusionner le RPI de Blienschwiller, Nothalten avec le RPI de Bernardvillé, Reichsfeld, Itterswiller afin de maintenir de bonnes conditions d'accueil des élèves de notre territoire.

Cette proposition a reçu un avis favorable de l'Inspectrice de l'Education Nationale de la Circonscription d'Obernai.

La fusion des RPI pourrait intervenir à la rentrée 2023 au plus tôt.

La fusion des 2 RPI se traduira par la dissolution des RPI existants pour former une nouvelle structure avec son propre numéro d'immatriculation.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal,

Décide de donner un avis favorable à cette fusion

De transmettre cette délibération à l'ensemble des communes concernées

Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette fusion.

Vote à main levée :

0 Abstention – 8 Pour – 0 contre

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Vincent KIEFFER

